



Commune de **BARNAS**

Mairie – 07 330

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT DE PHASE 4 : CONCLUSIONS DE L'ETUDE

CONCLUSIONS DE L'ETUDE

Analyse de l'existant

Contexte

La commune de BARNAS compte 204 habitants permanents (recensement 1999) et plus du double en été. On dénombre 95 résidences principales et 125 secondaires. L'habitat se répartit le long de la RN 102 qui relie le Puys à Aubenas (Bouix, Bernardon, St Théophrède, BARNAS Haut, Lamothe) et quelques hameaux plus isolés (Le Bruc, Lafarre, Ayvides...).

La commune abrite trois exploitants agricoles (escargots, maraîchage, brebis) et quelques commerces (garagiste, station essence, boucherie). L'activité principale est le tourisme (baignade, pêche, randonnée pédestre...) avec un camping municipal de 50 emplacements, un hôtel restaurant, un snack et 29 gîtes.

La commune est traversée par la rivière Ardèche d'Ouest en Est.

Assainissement collectif

Il existe un embryon de réseau au sein du village. Environ huit habitations sont raccordées sur le dispositif d'assainissement du camping municipal (décanteur-digesteur de 30 EH suivi d'un épandage). Cependant, il n'a pas été mis en place de service d'assainissement collectif avec redevance.

Assainissement autonome

Nous avons considéré que toutes les habitations sont en assainissement autonome (parfois regroupé). Selon l'enquête par courrier réalisée en 2003, au moins 70% des dispositifs ne seraient pas conformes à la réglementation actuelle. On dénombre 21% de rejets des eaux usées dans le milieu naturel avec ou sans prétraitement et 48% de puits perdus, système non autorisé.

Aptitude des sols à l'assainissement autonome

Sur la commune de BARNAS, les principales contraintes à l'assainissement autonome sont la pente des terrains, l'épaisseur de sol et la perméabilité des sols.

Nous proposons les solutions suivantes :

- Pour les terrains en pente aménagés en terrasses où l'épaisseur de sol est suffisante et la perméabilité suffisante => tranchées d'infiltration adaptées aux terrasses, dimensionnées en fonction de la perméabilité des sols
- Pour les terrains en pente aménagés en terrasses où le rocher est peu profond (entre 0,8 et 1 m) et la perméabilité suffisante => tranchées d'infiltration très peu profondes (dispositif dérogatoire) adaptées aux terrasses, dimensionnées en fonction de la perméabilité des sols
- Pour les terrains en pente où le rocher est très peu profond (< 0,8 m) => tertre adapté à la pente, si le terrassement est possible. Attention à la stabilité de l'ouvrage et des terrains.
- Pour les terrains où les sols sont imperméables => lit filtrant drainé avec rejet
- Pour les terrains hydromorphes (écoulements d'eau souterrains) => tertre d'infiltration ou tertre drainé

A ces contraintes s'ajoutent celles de la densité de l'habitat, notamment au chef-lieu (St Théophrède) où les habitations ne disposent pas de terrain pour réaliser un assainissement autonome conforme. Dans le cadre d'une réhabilitation, il serait nécessaire de mettre en œuvre des filières drainées compactes avec multiplication des rejets vers la rivière Ardèche.

Etude des solutions d'assainissement collectif

Plusieurs solutions ont été étudiées, elles concernent les hameaux situés en fond de vallée (Bouix, St Théophrède, Barnas Haut et Lamothe), sur les bords de l'Ardèche. Ces hameaux présentent un habitat dense, sans surface suffisante pour l'assainissement autonome. L'assainissement collectif apparaît donc comme la solution la plus adaptée.

Deux sites ont été envisagés pour la construction de la station d'épuration.

Le montant des travaux a été estimé comme suit :

Scénario	Lieux-dits raccordés	Dimensionnement de la station d'épuration	Coût (€ HT)
1	Bouix + St Théophrède + Barnas Haut + Lamothe (site 2 pour la station d'épuration)	600 EH	1 109 900 €
2	Bouix + St Théophrède + Barnas Haut (site 2 pour la station d'épuration)	450 EH	820 100 €
3	Bouix + St Théophrède (site 2 pour la station d'épuration)	350 EH	619 300 €
4	Bouix (site 1)	150 EH	245 300 €
5	Bouix (site 2)	150 EH	362 500 €

Pour la réalisation de ces travaux, la commune peut bénéficier d'aides du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et de la Région (dans le cadre du contrat de rivière).

Prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement a été chiffré pour les cinq scénarios. Ces prix sont très variables suivant les hypothèses de calcul (montant des subventions, taux d'emprunt...).

En raison de la faible consommation des usagers, la répercussion des dépenses sur le prix de l'assainissement est très élevée.

Solution retenue par les élus :

Après maintes discussions et réflexion, les élus ont choisi le scénario suivant :

Dans une première phase, à court et moyen terme :

- Collecte des hameaux de Bouix, St Théophrède et Barnas Haut
- Construction d'une station d'épuration 450 EH

Ces travaux feront l'objet de plusieurs tranches en fonction des subventions accordées et des moyens financiers dont disposera la commune chaque année. Ces travaux seront réalisés en parallèle à l'aménagement de traverse de la RN102.

Dans une seconde phase, à long terme :

- Collecte du quartier de Lamothe
- Augmentation de la capacité de la station d'épuration à 600 EH

Les raisons de ce choix

- Les élus ont décidé de classer les hameaux de Bouix, St Théophrède, Barnas Haut et Lamothe en assainissement collectif car sur chacun de ces secteurs, il existe des habitations qui ne disposent pas de terrain pour la réalisation d'un assainissement autonome conforme. On dénombre de nombreux rejets à la rivière.
- Il a été décidé de scinder les travaux en deux temps pour des raisons financières. La commune ne peut s'engager dans la construction d'une station d'épuration 600 EH et la réalisation de toutes les tranches d'assainissement dans une période courte. De plus la commune applique la M49 et ne peut pas utiliser son budget général (trop faible) pour abonder le budget de l'assainissement.

Zonage d'assainissement retenu par les élus

Le zonage d'assainissement projeté est donc le suivant :

- Assainissement collectif projeté : Bouix, St Théophrède et Barnas Haut
- Assainissement collectif différé à long terme : Lamothe
- Assainissement non collectif : le reste du territoire communal

Intervention de la commune dans la gestion de l'assainissement non collectif

La commune n'a pas encore mis en place son service public d'assainissement non collectif « le SPANC ». Dans l'immédiat, la commune intervient dans la gestion et le contrôle de l'assainissement non collectif :

- Au niveau de chaque demande de permis : construction neuve ou rénovation
- A la demande des particuliers qui souhaitent réhabiliter leur dispositif d'assainissement
- En cas de conflit de voisinage
- En cas de dysfonctionnement d'un dispositif d'assainissement autonome entraînant une pollution avérée ou des risques pour la santé publique

***Le schéma général d'assainissement avec son zonage ne sont pas figés.
Ils suivront l'évolution de la réglementation en vigueur et de la politique
d'urbanisation de la Commune de BARNAS***